

# Promotion de la prospérité

Les négociations qui se déroulent actuellement en vue de la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) font partie intégrante du processus général du Sommet des Amériques. La ZLEA, qui vise avant tout à promouvoir la prospérité, viendra compléter les initiatives du Sommet axées sur le renforcement de la démocratie et la réalisation du potentiel humain. La ZLEA est l'élément le plus visible de ce processus, son but premier étant de favoriser la croissance et le développement par une intégration économique plus poussée afin de réaliser les objectifs généraux du Sommet.

## Travail et emploi

Les négociations de la ZLEA visent avant tout à créer des emplois et à favoriser la prospérité à travers les Amériques. Le Canada est résolu, dans le contexte des négociations de la ZLEA et par la suite, à faire en sorte que les bienfaits de la libéralisation des échanges commerciaux et de la croissance économique soient répartis de manière équitable.

Le Canada joue un rôle important pour ce qui est de la mise en œuvre des engagements relatifs au travail et à l'emploi énoncés dans le Plan d'action de Québec. Depuis son accession à la présidence de la XII<sup>e</sup> Conférence interaméricaine des ministres du travail (CIMT) en octobre 2001, il a contribué à la réalisation d'un plan d'action concret qui propose notamment de promouvoir la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail, de renforcer l'aptitude des ministères du travail à appliquer les lois et politiques pertinentes, de venir en aide aux économies de petite taille, et de chercher à mieux comprendre les dimensions du travail dans le contexte du processus du Sommet des Amériques en vue de conclure un accord dans ce domaine.

Un fait marquant de la présidence du Canada a été le niveau de participation sans précédent des organisations patronales et syndicales à la formulation et à l'application du plan d'action de la CIMT.

Pour s'acquitter de ses engagements, la CIMT a créé deux groupes de travail, le premier chargé d'analyser les diverses facettes de la mondialisation et l'autre, de trouver des moyens de renforcer les

capacités des ministères du travail. Plusieurs ateliers ont été organisés dans divers pays des Amériques pour se pencher sur des questions comme l'impact du commerce et de l'intégration économique sur le travail, les modes d'emploi non conventionnels, le « fossé numérique », la sécurité sociale et les inégalités entre hommes et femmes.

Après avoir pris des mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail au sein des Amériques, le Canada cédera au Brésil la présidence de la CIMT en septembre 2003.

---

Le Canada est résolu, dans le contexte des négociations de la ZLEA et par la suite, à faire en sorte que les bienfaits de la libéralisation des échanges commerciaux et de la croissance économique soient répartis de manière équitable.

---



Photo ACDI : Pierre St-Jacques